

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2954

présenté par

Mme Manon Meunier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Pascale Martin, Mme Élisà Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 13 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député.es du groupe LFI-NUPES souhaitent supprimer cet article.

Contrairement à ce qui a pu être soutenu en commission par certain.es député.es, le nombre de sanctions et de contrôles des exploitations agricoles est faible. L'étude d'impact indique qu'en 2022, sur l'ensemble des enjeux "espèces protégées ou habitats d'espèces protégées" impliquant des acteurs agricoles, les agents assermentés de l'Office français de la biodiversité (OFB) ont engagé 136 procédures judiciaires pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats, en complément de 360 contrôles administratifs effectués cette même année".

De plus, comme l'a précisé M. Fesneau, cette mesure - qui précise que la bonne foi de l'exploitant est présumée - "ne doit pas devenir un droit au manquement". Nous partageons, pour une fois, un constat avec M. le Ministre.

En outre, cet article est issu d'un amendement en commission et n'a donc pas fait l'objet d'une étude d'impact. Les député.es LFI-NUPES proposent donc de le supprimer.